

V. Et qu'il soit statué, que chaque fois qu'il surviendra une vacance par le décès, le changement de résidence du ministre de la dite église, ou par son absence, il sera du
 5 devoir du *Kirk Session* de la dite église, dans les huit jours où la dite vacance aura eu lieu de convoquer, par un avis ou réquisition qui devra être publié en la manière qu'il lui plaira de prescrire, une assemblée des propriétaires,
 10 possesseurs de bancs, et membres de la dite église, qui ne devront point d'arrérages de rente, laquelle assemblée se tiendra dans la dite église pas plus de huit jours après le jour auquel aura été publié le dit avis, à une heure
 15 convenable, à l'effet de nommer à la pluralité des voix, un comité de neuf personnes (dont sept formeront un quorum), et sur ce nombre six devront être propriétaires depuis au moins un an, et de la communion de la dite
 20 église, et les trois autres devront être possesseurs de bancs et en avoir payé les rentes pendant trois ans avant leur élection, et être de la même communion,—lesquels prendront les mesures nécessaires pour remplacer le
 25 dit ministre par un autre régulièrement ordonné ou licencié ministre de l'église d'Ecosse ou de l'église presbytérienne du Canada en liaison avec l'église d'Ecosse ; et à telle assemblée le doyen du *Session*, s'il n'en
 30 est pas empêché par maladie ou autre cause, présidera l'assemblée, et s'il ne le peut pour cause de maladie ou autre, alors l'assemblée sera présidée par le doyen des autres membres du dit *Session*, présents à la dite assem-
 35 blée ; et si à la dite élection les voix se trouvent également divisées, alors la personne qui la présidera aura la voix prépondérante.

Comment le
ministre de
l'église sera
remplacé.

VI. Et qu'il soit statué, que quand il surviendra quelques vacance ou vacances dans
 40 la dite corporation, par le décès, le changement de résidence ou par l'absence d'aucun de ses membres, de la paroisse de Montréal, ou autrement, autres cependant que celles qui pourraient arriver relativement au ministre de
 45 la dite église pour le temps d'alors, il sera du

Vacances par
mi les autres
membres com-
ment rem-
plies.